

RELEVÉ DE LA DECISION N° 2024 04 22
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 23 mai 2024

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 16 mai, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Budget Annexe Assainissement Régie : Recours à une ligne de crédit de trésorerie

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie du Budget Annexe Assainissement Régie, il est proposé de contractualiser une ligne de trésorerie, d'un montant de deux millions d'euros et d'une durée d'un an.

A cet effet, le service « Finances » a mis en concurrence plusieurs établissements financiers, dont les principales caractéristiques des offres reçues sont les suivantes :

Budget annexe ASSAINISSEMENT RÉGIE
Proposition de ligne de Crédit de Trésorerie
(pour préfinancement d'investissement)
Montant 2 000 000 €

	Crédit Agricole	Banque Populaire	Banque Postale
Index	EURIBOR 3 MOIS moyenné 3,887% (avril 2024)	EURIBOR 1 MOIS moyenné 3,8525% (avril 2024) ou TAUX FIXE = 4,20%	€STR 3,907% (13/05/2024)
* Calcul des intérêts	365 jours	360 jours	360 jours
Païement	trimestriel	trimestriel	trimestriel
Marge	0,39%	0,40%	0,75%
* Commission d'engagement	0,08% soit 1 600€	0,05% soit 1 000 €	0,10% soit 2 000€
* frais de dossier	néant	1 500,00 €	
* Commission de non-utilisation	néant	néant	de 0,10% à 0,20%
* Minimum de déblocage	pas de minimum	50 000 €	10 000 €
*Déblocage/Remboursement des fonds	jour J + 2 ouvrés	demande avant 12h00 virement J après 12h00 virement J+1	demande avant 16h30 virement J+1
* Durée	1 an	1 an	1 an
Total frais d'engagement	1 600,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
Total frais si non utilisation sur l'année	1 600,00 €	2 500,00 €	6 000,00 €

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu le rapport et le tableau d'analyse des offres, suite à la mise en concurrence effectuée auprès de plusieurs établissements bancaires pour disposer d'une ligne de trésorerie,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de désigner le Crédit Agricole pour contracter une ligne de trésorerie dans les conditions fixées dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

28 MAI 2024

28 MAI 2024

Givrand, le 28 mai 2024

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.